

**Article 1 : Objet**

Le service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Prague organise en partenariat avec le Ministère tchèque de l'Éducation un concours intitulé « Allons en France 2009 » sur le thème « Cultures urbaines, mode d'expression adolescent ». Les trois lauréats bénéficieront d'un séjour de 10 jours en France.

**Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert individuellement aux jeunes de nationalité tchèque âgés de 16 ans – révolus au 1<sup>er</sup> juillet 2009- à 20 ans étudiant le français dans un établissement scolaire tchèque. L'autorisation parentale des mineurs sélectionnés pour le séjour à Paris est requise.

**Article 3 : Modalité du concours**

Pour participer les lycéens doivent créer en français une **chanson rap** ou **un texte slam** de 25 lignes maximum. Les performances de rap pourront être accompagnées de danseurs ou d'autres partenaires mais seul le créateur du texte inscrit au concours pourra bénéficier du séjour en France. Le texte slam pourra être récité a capella ou être accompagné par un support musical. Les candidats devront enregistrer sur CD ou DVD un clip filmé de leur performance.

**Article 4 : Inscription au concours**

Pour s'inscrire les lycéens rempliront la fiche d'inscription disponible sur le site Internet de l'ambassade [www.france.cz/spip.php?article1363](http://www.france.cz/spip.php?article1363) et la retourneront par courriel à [carole.brousse@diplomatie.gouv.fr](mailto:carole.brousse@diplomatie.gouv.fr).

Ils feront parvenir à l'adresse suivante :

- la fiche d'inscription dûment remplie
- le texte de leur chanson rap ou slam
- l'enregistrement filmé de leur performance –d'une durée maximale de 3mn-

**Ambassade de France en République tchèque**  
Service de coopération et d'action culturelle  
Štěpánská 35, 111 21 Praha 1

La date limite pour déposer sa candidature et envoyer son clip est fixée au 24 avril 2009.

### **Article 5 : Les résultats**

Un jury mixte composé de professionnels de la chanson et de représentants de l'Ambassade sélectionnera les trois meilleures performances. Les résultats seront communiqués aux participants le 29 avril 2009.

Les trois lauréats gagneront un voyage et un séjour de dix jours en France offerts par l'Ambassade de France en République tchèque et par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français. Ils seront accompagnés par un professeur. Le séjour se déroulera du 6 au 16 juillet 2009. Le voyage en France, en train ou en bus, est pris en charge par le Ministère de l'Education tchèque.

De plus, les candidats qui auront séduit le jury recevront des livres et/ou des cd offerts par l'Ambassade de France. Ils pourront également être invités à se représenter devant un public lors d'un événement musical festif organisé au printemps.

### **Article 6 : Obligation des participants**

Les participants cèdent à titre gratuit les droits d'exploitation et de reproduction de leur production au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en République Tchèque. Les participants ainsi que leurs représentants légaux pour les mineurs acceptent par avance la diffusion qui pourra être faite de leur nom et de leur production dans le cadre du concours—y compris sur internet.

La participation des élèves entraîne l'acceptation inconditionnelle du règlement.

*Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats peuvent contacter les organisateurs par lettre ou courriel à l'adresse suivante :*

**Ambassade de France en République tchèque**  
**Service de coopération et d'action culturelle**  
**Štěpánská 35, 111 21 Praha 1**  
**[carole.brousse@diplomatie.gouv.fr](mailto:carole.brousse@diplomatie.gouv.fr)**